

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
29160 – CROZON**

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

08.02.2023

DATE D’AFFICHAGE

23.02.2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	17
Votants	29

N° 005/2023

OBJET :

2- ADMINISTRATION GENERALE

2-1) Avis sur la poursuite des activités de l'ISDI des carrières Lagadec

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20230216-005-2023-DE
Date de télétransmission : 01/03/2023
Date de réception préfecture : 01/03/2023

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Brigitte Magadur Prémel-Cabic avec procuration à Bruno Durteste
- Clélia Gaudin avec procuration à Fabienne Mathieu
- Valérie Pitel avec procuration à François-Xavier Deflou
- Monique Porcher avec procuration à Philippe Brun
- Michel Galand avec procuration à Dominique Guillois
- Yann Cusset avec procuration à Fanchon Le Monze
- Marie-Laure Le Bris avec procuration à Hervé Le Roux
- Christiane Dreux avec procuration à Tiphaine Velly
- Thierry Raoul avec procuration à Pierre-Yves Menesguen
- Jean-Luc Guénnégues avec procuration à Françoise Ségalen
- Noël Blanchard avec procuration à Chantal Sévellec

Formant la majorité des membres en exercice.

Typhaine VELLY a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, directrice générale des services - Marina Ely, assistante de direction

Les Carrières Lagadec exploitent sur le site de Bronfez une ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation de juillet 2012.

L'entreprise a formulé, en date du 1^{er} Décembre 2021, une demande de prolongation de la durée d'autorisation d'exploitation du site.

A ce titre, elle sollicite l'avis de la Collectivité puisque l'activité de stockage de déchets inertes est basée sur la parcelle cadastrée CN 41 dont la commune est propriétaire.

La prolongation demandée de la durée d'exploitation de l'ISDI est de 10 ans et la requête est motivée par le fait que seuls 13% des capacités de l'installation ont été, à ce jour, utilisés.

Si le dossier a été réputé complet par les services de la DREAL, l'inspecteur de l'environnement en charge du dossier, a néanmoins arrêté des mesures conservatoires dans l'attente de la réception des accords et de la réalisation de certains travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour et 3 abstentions (Chantal Sévellec (2) et Antonella Gironi),

- rend un avis sur la poursuite de l'entreprise Carrières Lagadec des activités de stockage de déchets inertes incluant la parcelle section CN n°41 dans son emprise ;
- fixe à 10 ans la prolongation de la durée d'exploitation de l'ISDI ;
- autorise M. le Maire à signer sous réserve du rapport favorable de la DREAL tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 22 février 2023

Le Maire,

Patrick BERTHELOT

